



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>87787</b>	<b>De M. Philippe Armand Martin</b> ( Les Républicains - Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires étrangères
<b>Rubrique</b> >tourisme et loisirs	<b>Tête d'analyse</b> >développement	<b>Analyse</b> > perspectives.
Question publiée au JO le : <b>01/09/2015</b> Réponse publiée au JO le : <b>05/01/2016</b> page : <b>45</b> Date de renouvellement : <b>08/12/2015</b>		

### Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la constitution du grand fonds d'investissement tourisme (FIT) qu'il a annoncée, et souhaite connaître quand et comment il va être créé, quels investisseurs institutionnels vont y participer, de quels moyens financiers ce fonds va disposer, et quels seront ses objectifs et domaines d'intervention pour promouvoir le tourisme dans sa diversité.

### Texte de la réponse

Comme souligné lors de la première conférence annuelle du tourisme du 8 octobre 2015 par le ministre des affaires étrangères et du développement international, des hébergements et infrastructures de qualité et en nombre suffisant dans l'ensemble de notre pays sont un prérequis essentiel pour atteindre l'objectif de 100 millions de visites de touristes étrangers par an sur notre territoire. Pour répondre à cette demande, une plateforme d'investissement dans le secteur touristique a été créée avec Bpifrance et la Caisse des dépôts et consignations (CDC). La CDC a approuvé la création d'une société foncière. Grâce à la participation en fonds propres à hauteur de 150 millions d'euros du groupe et à l'apport d'autres investisseurs institutionnels, ce fonds disposera début 2016 de 500 millions d'euros, destinés prioritairement à la rénovation et à la construction d'hébergements touristiques sur l'ensemble du territoire. Une attention particulière sera portée aux zones de montagne, littorales, rurales et oenotouristiques. En outre, la CDC mobilisera 400 millions d'euros additionnels en fonds propres pour répondre aux besoins des territoires en matière d'équipements et d'infrastructures touristiques. Les équipements numériques et portuaires feront l'objet d'une attention particulière. En complément, la banque publique d'investissement a mis en place un outil de capital développement en fonds propres ou quasi fonds propres de 100 millions d'euros, destinés à financer des PME innovantes ou des start-up du tourisme. L'objectif est d'aider des entreprises innovantes qui viennent de connaître leurs premiers succès, afin qu'elles puissent se développer de façon pérenne. Concernant la mise en oeuvre, la CDC et Bpifrance procèdent actuellement à l'identification des projets prioritaires qui seront financés par ce fonds consolidé, en lien avec le ministère des affaires étrangères et du développement international, le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique et Atout France. L'ensemble de ces dispositifs devraient permettre une montée en gamme du parc hôtelier français, un rattrapage en termes de capacité d'accueil et plus généralement un développement de l'attractivité touristique sur l'ensemble du territoire.